



Dans le cadre du Programme d'Appui au Système de Recherche et d'Innovation (PASRI), l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique ANPR annonce le lancement de l'appel à candidatures destiné aux chercheurs/ managers de projets/ PME et aux personnels administratifs éligibles qui ont déjà identifié un appel à propositions qui s'inscrit obligatoirement dans le cadre du programme Horizon 2020. Les candidats qui seront sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, à travers des séances de coaching en petit groupe assurées par deux experts spécialistes du domaine. Les langues de travail sont le Français et l'Anglais.

Suite à la demande d'un certain nombre de chercheurs et porteurs d'idées de reporter la date limite de soumission des candidatures et en vu de ne pas changer le calendrier de coaching, l'ANPR accorde 3 jours pour permettre aux intéressés de finaliser leurs dossiers dans les délais.

Le présent appel est ouvert jusqu'au: 13 avril 2015 à minuit reporté au **16 avril 2015 à minuit**

Le dossier de candidature est composé de :

- Administrative form(Applicant information and profile)
- Project summary

Les séances de coaching se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

Activité	Date
Soumission du dossier	16 avril 2015 à minuit
Notification de présélection (par email) ^(*)	22 avril 2015
Entrevue avec les candidats présélectionnés	Du 27 au 29 avril 2015
Notification de sélection (par email)	5 mai 2015
1ère séance de coaching	Du 11 au 15 mai 2015
2ème séance de coaching	Du 08 au 12 Juin 2015
3ème séance de coaching	Du 29 juin au 03 juillet 2015

4ème séance de coaching	Du 07 au 11 septembre 2015
5ème séance de coaching	Du 21 au 23 septembre 2015
6ème séance de coaching	Du 05 au 09 octobre 2015

(*) Seuls les candidats présélectionnés seront notifiés et invités à une entrevue pour présenter leur projet au comité d'évaluation.

Toutes les informations communiquées dans les dossiers seront traitées comme confidentielles.

N.B: Les candidats sélectionnés seront priés de présenter une attestation du chef de leur établissement qui les autorise à suivre le coaching.